

Plan de gestion communautaire des aires marines protégées de Drueulu

[En quelques mots]

Auteur-es du document : Guérolé BOUVET (EMR), Glwadys BAKO (province des îles Loyauté), Camille NGUYEN THI (ANCB) - version du 21 oct. 2025.

Financeurs :



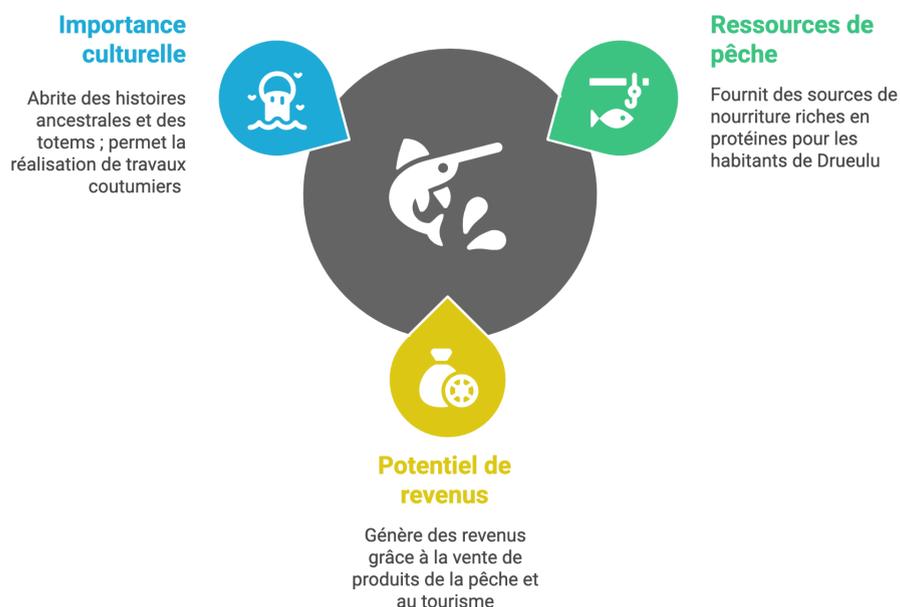
Great Barrier
Reef Foundation



Pourquoi un plan de gestion ?

Objectif poursuivi : garantir le maintien de nos trésors naturels marins pour les générations futures.

Ce plan de gestion est le document de référence pour organiser la préservation de nos ressources marines naturelles et culturelles.



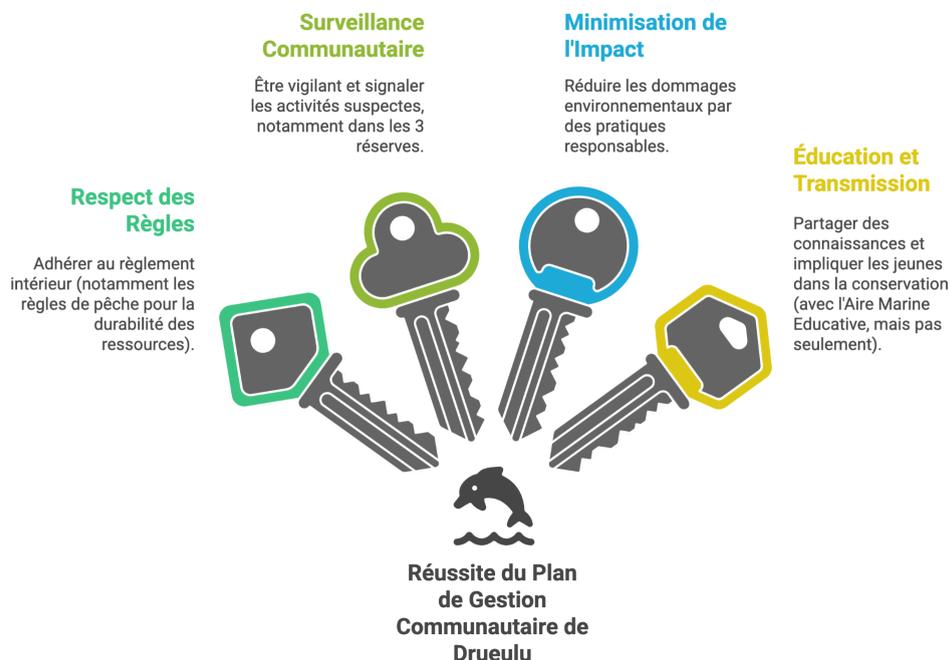
La zone marine située devant notre tribu de Drueulu est à la fois :

- notre mémoire : le lagon est un lieu où résident les histoires de nos ancêtres et nos totems ;
- notre “garde-manger” : une zone de pêche qui contient des ressources multiples (riches en protéines) ;
- notre “porte-monnaie” : la vente de produits de la pêche et les activités touristiques constituent une source potentielle de revenus.

Cette zone est fragile car soumise à de multiples chocs et stress : augmentation de la température de l'eau, cyclones, fortes pluies, braconnage, surpêche, pollutions par les déchets plastiques, les produits chimiques, etc. C'est pourquoi nous y avons créé 3 aires marines protégées.

La "Loi du pays 2022-1 sur les aires marines protégées"¹ de Nouvelle-Calédonie recommande la mise en place d'un plan de gestion.

Comment chacun peut participer au plan de gestion ?



Pour la réussite de ce plan, l'implication de toutes et tous est nécessaire :

1. **Respecter les règles simples** : pas de prélèvement dans Göfeni ; dans Masabiél et Jaape : seulement la pêche à la ligne ou à la canne.
2. **Être les yeux de la tribu** : en cas de comportement suspect, avertir les autorités coutumières ou les "gardes-natures coutumiers"² qui interviendront ou relayeront à la province.
3. **Limiter notre impact** : ne rien jeter en mer, ne pas s'ancreur sur les coraux, respecter les tailles minimales indiquées dans notre "Règlement intérieur de pêche".
4. **Transmettre et apprendre** : participer aux suivis RORC ; raconter aux jeunes pourquoi tel poisson était jadis abondant, raconter comment le paysage à changer ; participer aux ateliers organisés par le comité de gestion ; intervenir dans le programme de l'Aire Marine Éducative.

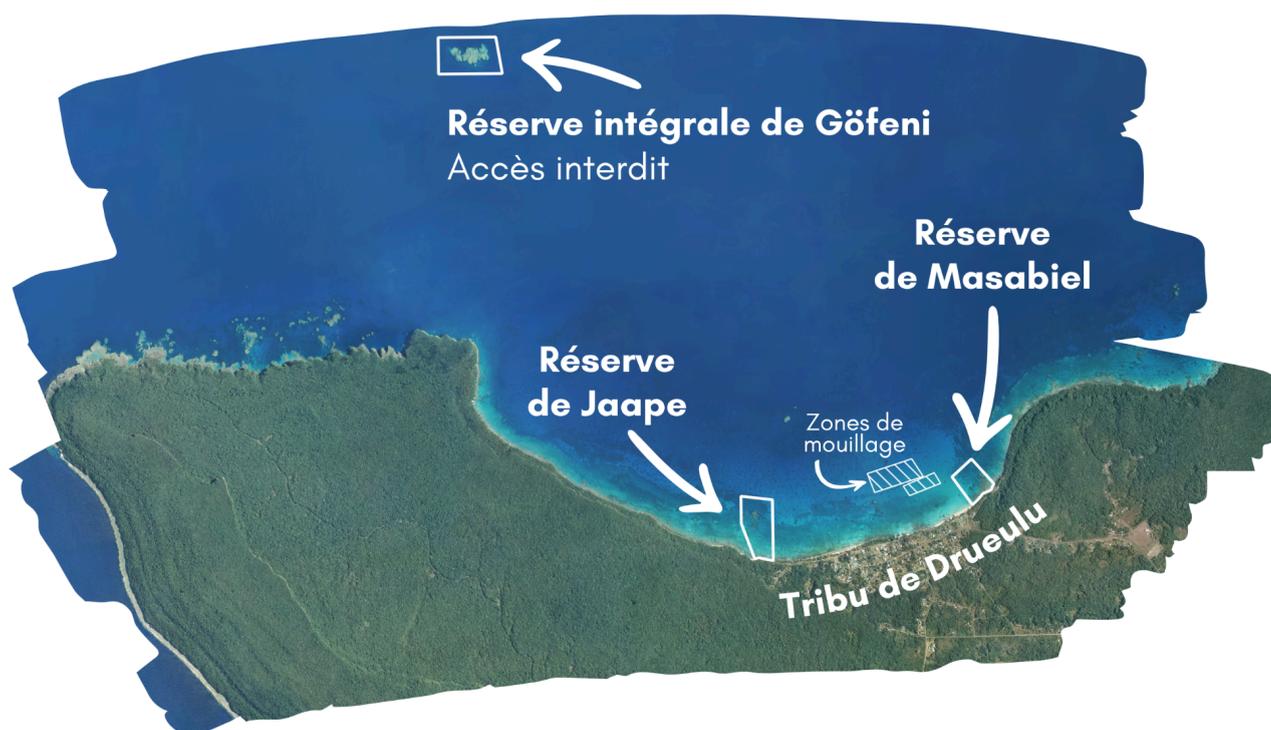
Le règlement intérieur est présenté en [ANNEXE 1](#). Ce règlement résulte de l'action n°1 du présent plan de gestion. Ce règlement est en cours de validation et pourrait être amené à changer en fonction des évolutions de la réglementation.



¹ Loi du pays n° 2022-1 du 12 janvier 2022 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie

² à mettre en place rapidement → se reporter à la partie concernant les actions de gestion à mener pour plus d'informations.

Où se trouvent les trois aires marines protégées (AMP) ?



Göfeni : c'est un récif océanique à 2 km au large, déclaré *réserve coutumière intégrale* ; on y observe une forte couverture corallienne (43 %) (données RORC, 2023).

Masabiel : cette réserve située à l'est de la baie est accessible depuis la plage ; c'est une *réserve coutumière adaptée* où la chasse au fusil et le filet sont interdits ; le récif abrite plus de 51 % de coraux vivants ; il concentre la population de bénitiers la plus abondante sur les îles Loyauté (données RORC, 2023).

Jaape : c'est un récif côtier à l'ouest de la baie de Drueulu, également classé *réserve coutumière adaptée* ; aucun suivi environnemental n'a encore été réalisé dans cette zone.

Ces trois aires marines protégées sont actuellement matérialisées à terre par des poteaux en bois et, en mer, par des bouées de récupération. Un simple coup d'œil permet ainsi de savoir si l'on se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve. Les délimitations endommagées des aires seront remplacées (action n°10) et les réglementations seront présentées sur des panneaux d'information (action n°4)

Que devons-nous y protéger ?



- Les **récifs coralliens**, habitats naturels des poissons, mollusques et crustacés ; producteurs de sable, protecteurs contre les fortes houles.
- Les **ressources consommées** (langoustes, trocas, picots notamment, mais pas seulement) afin de maintenir les stocks à un niveau suffisant pour assurer leur maintien tout en permettant aussi l'alimentation des habitants de la tribu.
- Les **espèces protégées et totémiques** (napoléons, tortues, holothuries, requins, etc.).
- Le **savoir-faire** de la **pêche traditionnelle**, dans le **respect des limites écologiques**.

Concrètement, quelles actions principales sont envisagées ?

ACTION n°1. Créer une nouvelle version du Règlement intérieur.	17
ACTION n°2. Présenter le plan de gestion et sa gouvernance	18
ACTION n°3. Améliorer la communication vers les habitants de la tribu	20
ACTION n°4. Mise en place de panneaux d'information	22
ACTION n°5. Recruter des permanents	24
ACTION n°6. Créer et animer une Aire Marine Éducative (AME)	26
ACTION n°7. Poursuivre et compléter les suivis environnementaux	29
ACTION n°8. Surveiller les réserves et créer un statut de garde-nature coutumier	31
ACTION n°9. Création de zones de mouillage réglementées	33
ACTION n°10. Installation de balises de délimitation des réserves	35

Plan de gestion communautaire des aires marines protégées de Drueulu

[Version complète]

Introduction

La démarche entreprise par la tribu de Drueulu pour la préservation de son environnement marin s'inscrit dans une dynamique novatrice à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Là où, traditionnellement, les plans de gestion environnementaux sont élaborés par les institutions ou des experts extérieurs, le Plan de Gestion de Drueulu est né d'une volonté communautaire : celle de concevoir un outil local, utile et adapté, fondé sur la participation directe des habitants.

Le plan de gestion de Drueulu est un plan "par et pour" les membres de la tribu. Il se construit avec eux, en mobilisant leurs savoirs, leurs pratiques, leurs attentes et leur vision de l'avenir. Ce choix répond aussi aux recommandations exprimées dans les orientations stratégiques pour la résilience des récifs coralliens et des écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie, qui insistent sur la nécessité d'impliquer les communautés locales dans les dispositifs de gestion, afin d'assurer la durabilité et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ce travail a été rendu possible grâce à l'accompagnement de l'entreprise EMR, avec le soutien de Guérolé Bouvet (Melanopus), qui a animé et structuré une série d'ateliers participatifs en tribu. Trois ateliers se sont déroulés entre octobre 2024 et avril 2025, afin de favoriser l'identification et la priorisation de solutions concrètes. Le projet a été financé par l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB) *via* le fonds de l'Initiative Récifs Résilients et la province des îles Loyauté. L'association locale Lyto Fishing est venue en appui logistique et organisationnel des ateliers participatifs.

Ces moments ont permis d'identifier les principaux chocs et stress qui affectent les écosystèmes dans les réserves marines de Drueulu, de définir des priorités d'action, et de réfléchir à une gouvernance adaptée. L'ensemble de ce processus vise à renforcer la résilience des milieux naturels tout en consolidant les liens sociaux au sein de la communauté, dans le respect des principes inscrits dans le Code de l'Environnement de la province des îles Loyauté.

Ce document est le fruit de cette démarche collective.

Aspects réglementaires

Réglementations existantes dans la zone

Les 3 réserves de Drueulu sont soumises à plusieurs réglementations.

- La loi du Pays (n°2022-1 du 12 janvier 2022), qui donne un cadre à la création de réserves et parcs naturels marins avec plan de gestion obligatoire pour les parcs naturels ; et qui précise que les réserves peuvent être intégrales (interdiction totale d'accès sauf autorisation pour la recherche et la conservation) ou naturelles (accès restreint, usages réglementés).
- Le Code de l'environnement de la province des îles Loyauté (édition mars 2024), qui précise notamment que toute action de gestion (pêche, mouillage, tourisme, etc.) doit respecter ce niveau minimal de protection, sauf à être plus contraignante. Le code précise également que la perturbation intentionnelle des requins et des tortues marines, ainsi que le nourrissage des requins, sont interdits.
 - Les réserves sont nées d'une décision coutumière du 1er juillet 2019 (décision du Grand Chef du district de Gaïca) ; et ont fait l'objet d'une reconnaissance juridique provinciale le 19 mars 2024.
 - La réglementation coutumière spécifique à Drueulu ; la zone marine de Drueulu fait l'objet d'un règlement intérieur (validé le 29 janvier 2023), complété compte-tenu de la création des trois réserves.

Règlement intérieur actuel de Drueulu

Le règlement intérieur liste des interdictions et des autorisations dans toute la baie de Drueulu.

- **Interdictions :**
 - Chasse sous-marine de nuit (sauf langouste) ;
 - Filets à mailles < 4 cm et/ou filets de plus de 50 m ;
 - Épervier de maille < 2 cm ;
 - Prélèvements pendant fraie/ponte d'espèces (napoléons, tortues, coraux, etc.) ;
 - Rejets de déchets ;
 - Mouillage sur coraux ;
 - Utilisation commerciale d'images sans autorisation.
- **Autorisations :**
 - Pêche à la ligne (jour et nuit) ;
 - Pêche traditionnelle (nasses, sagaies) ;
 - Chasse sous-marine de jour (hors réserves) ;
 - Filet conforme.

Le règlement intérieur fixe également des règles d'usage pour les mouillages et pour le tourisme :

- Durée du mouillage : maximum 1 semaine pour les navires de moins de 30 m.
- Demande d'autorisation obligatoire auprès du petit-chef accompagnée d'une coutume de bonjour.

- Redevance pour le mouillage (5000 XPF) afin de financer les actions de gestion (corps morts, suivi), versée à l'association Lyto Fishing par l'intermédiaire de M. Niykeine Pierre (+687) 98 91 18. Cette redevance sera utilisée dans le cadre des actions de conservation des écosystèmes de Drueulu.

Statut des 3 réserves

Chacune des 3 réserves bénéficie d'un statut particulier :

Réserve Göfeni :

- Statut : **Réserve coutumière intégrale**
- Interdiction stricte³ de tout prélèvement, mouillage ou activité nautique.

Réserves de Masabiel et Jaape

- Statut : **Réserves coutumières adaptées**
- Réglementation :
 - Interdiction de la chasse sous-marine et de la pêche au filet.
 - Seule la pêche à la ligne et la pêche traditionnelle (nasse, sagaïe) sont autorisées.

ATTENTION⁴ : Toute mesure des futurs plans de gestion communautaire devra être au moins aussi stricte que ces règles existantes. Elle pourra les renforcer, mais jamais les assouplir.

³ Il peut y avoir des autorisation dans le cadre de pêche coutumière mais cela reste très très rare.

⁴ Principe de non-régression inscrit le Code de l'Environnement de la province des îles Loyauté.

Description succincte de l'état du milieu marin dans les 3 réserves marines

La tribu de Drueulu est située au sud de la baie du Santal, sur la côte ouest de Lifou. La zone marine située devant la tribu abrite une mosaïque d'habitats : platiers, récifs frangeants et récif-barrière.

Les données RORC disponibles sur la zone concernent 3 sites : Göfeni, Masabiel et Hnetim. Le secteur de Jaape ne fait pas partie du réseau RORC. Les premiers relevés RORC sur les stations de Drueulu ont eu lieu à partir de 2020 ; et les derniers, en 2024 (les données seront traitées et analysées fin 2025).

Récifs

Les récifs coralliens présents dans la zone sont encore en bon état général (données RORC, 2023) ; ils assurent de bonnes conditions pour le maintien de la biodiversité, des ressources (notamment celles ciblées par la pêche) et pour l'activité touristique (beauté et diversité des paysages marins ; abondance et diversité des organismes).

BILAN - MASABIEL 2023

Depuis le démarrage du suivi, la couverture corallienne tend à augmenter. En 2023, cette augmentation a été validée statistiquement. Elle est à ce jour 15 % plus élevée qu'en 2020. Depuis 2022, les poissons sont significativement plus abondants et les individus plus gros, probable effet de la mise en réserve de ce récif depuis 2019. Les invertébrés cibles se maintiennent, tant au niveau de leur densité que des espèces présentes, avec toutefois un nombre d'oursins supérieur en 2023. L'état de santé est passé de « satisfaisant » à « bon » entre 2021 et 2022.



BILAN - GÖFENI 2023

Bien qu'aucune de ces variations ne soient statistiquement validées, il a été mesuré une augmentation du taux de corail vivant, de la densité des poissons et des invertébrés cibles ainsi qu'une plus grande variété d'invertébrés entre 2020 et 2022. L'état de santé est passé de « satisfaisant » à « bon » entre 2021 et 2022. Entre 2022 et 2023, le récif de Göfeni a connu une légère baisse de sa couverture corallienne en conséquence du blanchissement corallien de l'été austral 2022. Les poissons sont restés abondants bien que moins nombreux qu'en 2022. Les invertébrés ont atteint une densité record grâce à l'implantation de nouveaux bédouins et des oursins plus abondants.



À Göfeni, les colonies sont grandes, diversifiées, et le taux de recouvrement en corail vivant est de 43 %. À Masabiel, le recouvrement en corail vivant est de 51 % (données RORC 2023). Ce taux est inconnu pour Jaape (pas de station RORC).

De nombreux jeunes coraux ont été observés, ce qui prouve que les conditions sont bonnes à leur implantation.

Cependant, les trois stations RORC montrent aussi des signes de perturbation / dégradation :

- la prédation par *Drupella*,
- le stress thermique liés aux épisodes de canicule marine, sévère et prolongée (due au changement climatique et entraînant le blanchissement des coraux),
- les maladies coralliennes,
- la présence de déchets (fil de pêche notamment).

Les poissons

Les poissons sont abondants et de grosse taille sur les 3 stations avec de nettes différences de densités malgré tout (du simple au double entre Göfeni et Masabiel). Malgré la mise en réserve intégrale, l'augmentation de densité des poissons sur Göfeni reste non significative.

Le passage en réserve des sites Masabiel et Göfeni semble entraîner un changement de comportement chez les poissons (moins craintifs ; ce qui est bon signe car cela témoigne du bon respect des interdictions de certaines techniques de pêche dans la réserve).

Les mollusques et crustacés

La baie est riche en bénitiers (*Tridacna maxima* et *Tridacna squamosa*), comme en témoignent les populations visibles à très faible profondeur, notamment à Masabiel. On y observe aussi une forte densité d'oursins, holothuries, étoiles de mer, ainsi que des crustacés (crabes, langoustes).

Espèces emblématiques et totémiques

La baie accueille par ailleurs des espèces remarquables et importantes coutumièrement (tortues, requins, baleines, etc.).

Chocs et stress identifiés pour la zone marine de Drueulu

L'analyse issue des ateliers communautaires et des rapports de suivi RORC met en évidence plusieurs pressions/menaces (jugés prioritaires) qui affectent la résilience des écosystèmes marins de Drueulu, en particulier les récifs coralliens et les zones de pêche vivrière.

Chocs identifiés

Risques "naturels" :

- Blanchissement des coraux
- Canicule marine
- Cyclone
- Tempête
- Pluie intense
- Tsunami
- Séisme
- Eruption volcanique
- Sécheresse
- Prolifération d'espèces (p. ex. *Drupella*, *Acanthaster*, algues)
- Feux de forêt

Pollutions ponctuelles :

- Déversement ponctuel de produits toxiques
- Marée noire ou arrivée d'une nappe d'hydrocarbures
- Echouage de bateau

Politique, économie :

- Augmentation significative et soudaine du tourisme
- Diminution de la main-d'œuvre disponible
- Effondrement des institutions
- Modification de la législation/réglementation (interdiction de pêche par exemple)
- Départ soudain de la population
- Perte de services essentiels (p. ex., santé, transports, éducation, services publics)
- Terrorisme
- Troubles civils ou émeutes

Usages :

- Mouillage destructeur

Principaux chocs jugés préoccupants par la communauté



Stress identifiés comme préoccupants

Politique, économie :

- Activité touristique**
- Aménagement du littoral
- Augmentation des coûts d'assurance
- Augmentation des prix des produits de base (p. ex. carburant)
- Baisse de la rentabilité des entreprises basées sur les récifs
- Budgets de gestion de la zone en baisse ou insuffisants
- Corruption
- Division/conflit entre les industries (par exemple, la pêche et le tourisme)
- Divisions/conflits coutumiers
- Départ progressif de la population
- Exploitation minière
- Industrie (à terre) ou activité polluante (ex : lavage de voiture, garage automobile, fabrication de produits, usine agroalimentaire, sylviculture, etc.)
- Manque de diversité économique et commerciale, ou dépendance excessive à l'égard de l'économie basée sur les récifs
- Politique locale ou internationale instable**
- Crise économique
- Pénuries (p. ex. eau, carburant)

Phénomène mondial :

- Augmentation du CO2 dans l'atmosphère (→ changement climatique, acidification)**
- Changement climatique global**
- Élévation du niveau de la mer
- Affaissement du trait de côte, recul du trait de côte
- Inondations
- Perte d'espèces ou d'écosystèmes d'importance culturelle
- Modification des courants océaniques et/ou des remontées d'eau (upwelling côtier)

Activités, usages, pollutions chroniques :

- Agriculture
- Aquaculture
- Pêche
- Braconnage en mer**
- Mauvaise pratique de pêche (ex : maille trop serrée, pêche de nuit)**
- Défrichement (à terre)
- Manque d'acceptabilité du plan de gestion de la zone**
- Manque de compréhension de la science**
- Manque de leadership dans le plan de gestion**
- Migrations/réfugiés
- Non respect des réglementations**
- Pollution lumineuse nocturne
- Pollution sonore
- Pollutions marines chroniques (p. ex. plastiques, hydrocarbures, pesticides)
- Présence d'un dépotoir (avec probablement des produits chimiques, etc.)
- Ruissellement chargé de nutriments ou de sédiments
- Eaux usées domestiques

Principaux stress jugés préoccupants par la communauté



Révision du plan de gestion

Une révision du plan tous les 3 ans (avec des petits ajustements tous les ans) semble être adaptée.

Par ailleurs, un suivi annuel (avec bilan intermédiaire des différentes actions) est à prévoir. Ce suivi pourra être effectué par le comité de gestion.

Gouvernance du plan de gestion

La mise en oeuvre du plan de gestion sera assurée par une structure de gouvernance communautaire articulée autour de deux entités complémentaires :

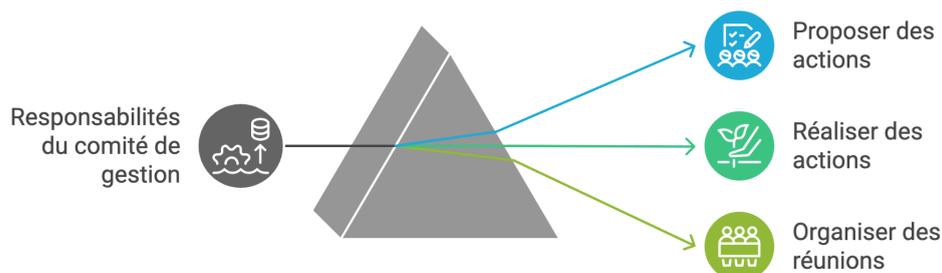
- un comité de gestion,
- un comité consultatif.

Comité de gestion

Le rôle du **comité de gestion** comprend les points suivants :

- proposer des actions pour la gestion des réserves marines de Drueulu ;
- réaliser ou faire réaliser les actions de gestion ;
- organiser les réunions d'information de la communauté ; et donc les temps de concertation avec les habitants.

Rôles du Comité de Gestion



Le comité de gestion peut être constitué de toutes les personnes volontaires. Cela dit, pour des raisons pratiques, il est conseillé d'adopter un fonctionnement démocratique de type associatif (élection du comité et de son-sa président-e, tous les ans par exemple). Un noyau dur de 5 personnes semble être adapté.

Au démarrage, le comité est logiquement constitué de membres déjà impliqués dans l'association Lytofishing ; mais il peut accueillir d'autres personnes motivées.

D'un point de vue juridique, utiliser une association existante permettrait une gestion courante facilitée : utilisation d'un compte bancaire, demande de subventions au nom de l'association, etc.

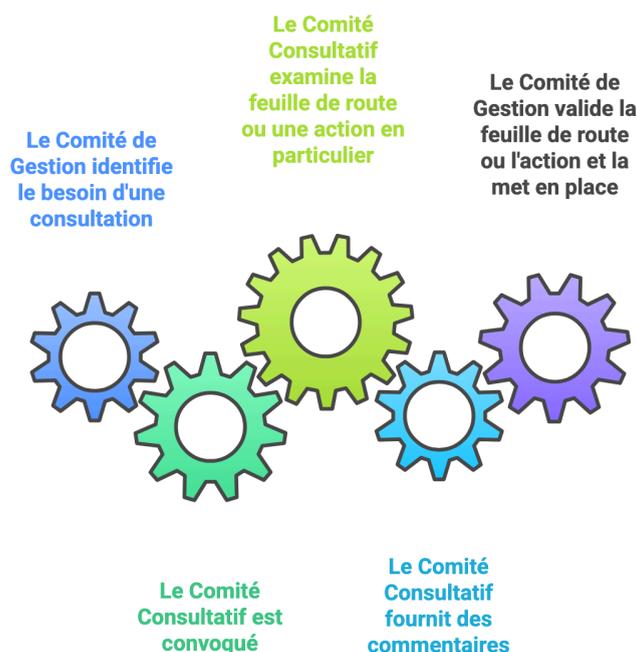
Quoi qu'il en soit, le comité de gestion est au service de la population de Drueulu et reste sous l'autorité du Petit Chef (qui valide les opérations).

Tout comme c'est le cas pour Lytofishing actuellement, le comité de gestion doit pouvoir bénéficier d'un mandat coutumier ("délégation") lui permettant de mener des actions avec la confiance de la chefferie.

Idéalement, le comité de gestion doit être constitué de jeunes adultes.

Le comité de gestion fait appel à un comité consultatif (une fois par an pendant les 3 premières années ; puis une fois tous les 3 ans) pour valider sa feuille de route, ou à chaque fois que des décisions importantes doivent être prises.

Articulation entre les deux comités



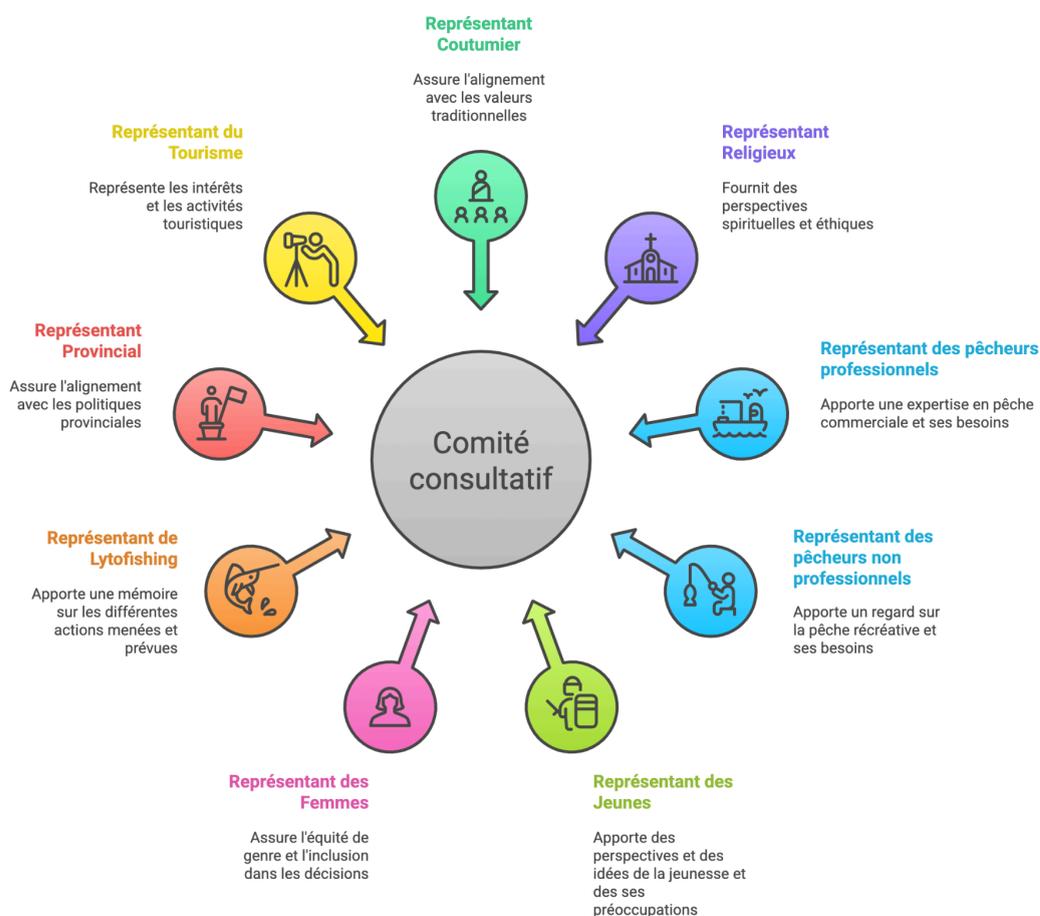
Comité consultatif

Le rôle du comité consultatif comprend les points suivants :

- donner un avis sur les orientations stratégiques et sur les actions envisagées ;
- garantir l'alignement du plan avec les valeurs et règles coutumières ;
- garantir l'alignement du plan avec le code de l'environnement provincial et les lois de Pays.

Le comité consultatif rend des avis mais ne décide pas. Il est appelé par le Petit Chef.

Composition du Comité Consultatif



Le comité consultatif est constitué des personnes suivantes ;

- issues de la tribu :
 - 1 représentant coutumier ;
 - 1 représentant religieux ;
 - 1 représentant des pêcheurs professionnels de Drueulu ;
 - 1 représentant des pêcheurs non professionnels de Drueulu ;
 - 1 représentant de l'association des jeunes ;
 - 1 représentant de l'association des femmes ;
 - 1 représentant de Lytofishing ;

- extérieures à la tribu :
 - 1 représentant de la province des îles ;
 - 1 représentant du tourisme (activités touristiques) ;

Fonctionnement

Les deux comités se réunissent conjointement une fois par an pendant les 3 premières années ; puis une fois tous les 3 ans⁵.

Une réunion annuelle élargie à toute la tribu permet :

- de rendre compte des avancées du plan ;
- d'ajouter et ajuster les actions, notamment en fonction des avis donnés par la population ;
- de renouveler les membres du comité de gestion.

Actions prioritaires envisagées

À l'issue des ateliers participatifs et des différentes consultations, plusieurs idées d'actions prioritaires ont émergé. Elles traduisent une volonté commune de renforcer la résilience de la zone marine de Drueulu.

ACTION n°1. Créer une nouvelle version du Règlement intérieur.	17
ACTION n°2. Présenter le plan de gestion et sa gouvernance	18
ACTION n°3. Améliorer la communication vers les habitants de la tribu	20
ACTION n°4. Mise en place de panneaux d'information	22
ACTION n°5. Recruter des permanents	24
ACTION n°6. Créer et animer une Aire Marine Éducative (AME)	26
ACTION n°7. Poursuivre et compléter les suivis environnementaux	29
ACTION n°8. Surveiller les réserves et créer un statut de garde-nature coutumier	31
ACTION n°9. Création de zones de mouillage réglementées	33
ACTION n°10. Installation de balises de délimitation des réserves	35

⁵ Ou plus, selon que des décisions importantes doivent être prises.

ACTION n°1. Créer une nouvelle version du Règlement intérieur.

→ Pourquoi est-ce important ?

Afin de tenir compte de la création des 3 réserves marines, le règlement intérieur doit être mis à jour. Il doit aussi gagner en lisibilité, être compréhensible très facilement, en un coup d'oeil.

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Il s'agit d'actualiser l'ancien règlement et de produire une nouvelle version faisant état des autorisations et interdictions dans la baie, ainsi que dans chacune des réserves.

Ce nouveau règlement intérieur pourra être distribué à la population, en format papier ou numérique (via le mini-site web → Action n°3).



→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

La création d'une nouvelle version du règlement intérieur est comprise dans la prestation de rédaction du plan de gestion.

Une traduction en Drehu est à prévoir.

→ Agenda de mise en place

La maquette a été réalisée. Elle prend la forme d'un A4 couleurs recto-verso. Elle pourra être complétée par la traduction des termes en drehu (dès que possible).

→ Qui lance l'action ? Qui pilote l'action ?

Le comité de gestion pilote l'action. Le prestataire chargé de la rédaction du plan de gestion réalise une maquette du nouveau règlement.

La traduction est assurée en interne dès que possible.

→ Financement

Cette action est déjà financée (ANCB + IRR + province des îles Loyauté).

→ Indicateur de réussite

Production du document "Règlement intérieur" en français et en Drehu.

Distribution du règlement intérieur aux habitant·es.

ACTION n°2. Présenter le plan de gestion et sa gouvernance

→ Pourquoi est-ce important ?

L'adhésion de la population est primordiale pour la réussite du plan de gestion.

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Il s'agit de réaliser une réunion d'information pour tous les habitant·es. Avec :

- Convocation par le Petit Chef ;
- Présentation par Lytofishing, accompagnée de représentants de la province et du prestataire en charge de la rédaction du plan de gestion ;
- Distribution d'un document synthétique ;
- Appel à volontaires pour les actions futures.



→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

Avant :

- programmer une date de rencontre avec la Grande-Chefferie afin de valider l'essentiel du plan de gestion avant la présentation aux habitant·es ;
- programmer une date pour la réunion d'information des habitant·es ;
- si disponible, imprimer le nouveau règlement intérieur et un résumé recto-verso du plan de gestion en nombre suffisant pour pouvoir en distribuer un exemplaire à chaque personne présente ;
- organiser un buffet pour l'occasion (café, etc.) ;
- récupérer les contacts téléphoniques et email de chacun.

Pendant :

- noter les personnes qui souhaitent :
 - s'investir dans le comité de gestion ;
 - participer à une action de gestion en particulier.

→ Agenda de mise en place

Cette action prioritaire a été réalisée le 22 septembre 2025 à la petite chefferie, en présence du petit chef.

→ Qui lance l'action ? Qui pilote ?

Le comité de gestion.

→ Financements

Cette action est déjà financée (ANCB + IRR + province des îles)..

→ **Indicateurs de réussite**

Nombre de personnes présentes lors de cette réunion.

ACTION n°3. Améliorer la communication vers les habitants de la tribu

→ Pourquoi est-ce important ?

Pendant les ateliers de création du plan de gestion, les membres de l'association Lytofishing ont plusieurs fois souligné que la population et la chefferie leur font confiance dans les actions menées ; mais un futur comité de gestion, seul, ne pourrait pas agir. Il doit avoir le soutien de toute la population pour fonctionner correctement ; notamment pour :

- disposer :
 - de moyens humains (habitants de la tribu) ;
 - de moyens financiers (par des ventes de brochettes, bingos, par exemple) ;
 - d'équipements existants (lieux pour se rencontrer, véhicules, outils, etc.) ;
- assurer la pérennité du plan de gestion par le renouvellement du comité de gestion (en cas de lassitude d'un de ses membres par exemple).



→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Parmi les solutions à mettre en place de façon la plus systématique possible :

- solliciter l'**autorité coutumière** pour demander aux habitants d'être présents aux réunions d'information, aux journées de mise en place des actions, etc.
- utiliser les **réseaux** :
 - Facebook (pour les vieux) ; réseaux de Lytofishing et Wenepaza
 - Tiktok (pour les jeunes)
 - Messenger
 - Whatsapp
- **s'organiser** : les membres du comité de gestion pourraient disposer d'une liste de personnes à informer (par téléphone, message privé, ou directement) ; si 5 personnes préviennent 10 personnes, on peut recruter 50 personnes rapidement.
- **cibler** : valoriser l'apport individuel de chacun-e (« On a besoin de toi et de tes idées, viens à la prochaine réunion. »).
- utiliser des **supports vidéo** : créer des vidéos courtes (moins de 2 minutes), comme par exemple une invitation à une réunion d'information ou une action.
- Créer un **mini-site web** rassemblant les documents essentiels (règlements, documents du plan de gestion, actualités des actions, etc.) et le rendre accessible via QR code.

Pour maximiser la présence des habitants aux réunions d'information, le comité de gestion tentera, autant que possible, d'organiser **des activités annexes** :

- bingo
- jeux/sports

- petit concert de musique
- repas partagé.

Toujours pour améliorer la présence de la population, le comité pourra organiser les réunions d'information dans **“des lieux qui changent”** :

- sur la plage par exemple, et profiter du moment pour faire une visite de la plage et montrer comment le littoral est attaqué par la montée des eaux ;
- au débarcadère.

Afin d'éviter une sur-sollicitation, le comité pourra également mutualiser les réunions d'information, les réunions annuelles et la tenue de restitution d'étude (RORC par exemple).

→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

En priorité :

- confirmer le soutien de la Grande Chefferie et valider les opérations prévues ;
- ajouter un maximum de personnes sur les différents réseaux existants ;
- lister les personnes à prévenir pour les différents événements ; créer un registre type Excel ; et se répartir les contacts entre personne du comité de gestion ;
- identifier une ou plusieurs personnes capables de créer des visuels et des vidéos de communication pour annoncer les événements (réunions d'information, actions diverses) et s'en servir sur les réseaux ou sous forme d'affiches ;
- créer le mini-site web.

→ Agenda de mise en place

Cette action est jugée prioritaire par les participant·e·s des ateliers de création du plan de gestion. Elle a été amorcée en partie pendant les ateliers. Elle devrait être bien en place avant la fin 2025. Le mini-site web (<https://linktr.ee/drueulu>) a été présentée lors de la restitution du 22 septembre 2025.

→ Qui lance l'action ? Qui pilote ?

Comité de gestion + toute personne motivée (notamment les jeunes).

→ Financements

Imputé sur le budget de recrutement de service civique.

A prévoir éventuellement : abonnement 4G (si le wifi de l'antenne de la mairie ne suffit pas).

→ Indicateurs de réussite

Augmentation du nombre de personnes impliquées et présentes aux évènements.

ACTION n°4. Mise en place de panneaux d'information

→ Pourquoi est-ce important ?

Les panneaux permettent à toutes et tous de disposer d'une information fiable et officielle au plus près des réserves, diminuant ainsi le risque d'usage non approprié.

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Il s'agit de proposer différents panneaux adaptés à chaque emplacement.

P1 : devant la réserve de Jaape

P2 : au milieu de la baie (avec un focus sur la réserve de Göfeni)

P3 : à l'arrivée des plaisanciers

P4 : devant la réserve de Masabiel

P5 : à l'entrée de la route menant à la pointe Lefèvre⁶

Ces panneaux auront un affichage en français et en anglais.



→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

- identification des informations à faire figurer sur chaque panneau ;
- traduire les informations en Drehu et en anglais selon le panneau ;
- créer une maquette de chaque panneau ;
- demander des devis pour l'impression des panneaux (avec filtre UV) ;
- faire imprimer les panneaux ;
- faire livrer les panneaux Drueulu ;
- construire les supports ;
- installer les panneaux.

→ Agenda de mise en place

Cette action est prioritaire. Les maquettes seront disponibles pour septembre 2025. Une installation des panneaux pendant les vacances 2025-2026 serait idéale.

→ Qui lance l'action ? Qui pilote l'action ? Qui réalise l'action ?

L'action est déjà en cours (maquettes en cours d'élaboration). L'action est pilotée par le comité de gestion. Fabrication des supports en bois et installation des panneaux + supports seront assurées par un groupe de personnes motivées (à identifier).

⁶ L'accord du propriétaire terrien devra être obtenu avant la production de ce panneau (autorisation d'annonce de randonnées et autorisation de l'implantation d'un panneau).

→ **Financement**

Budget estimé :

- Création : pris en charge dans la rédaction du plan de gestion ;
- Impression des panneaux : 80.000 XPF par panneaux. → 400.000 XPF pour 5 panneaux.
- Fabrication des supports et installation : réemploi de matériel et bénévolat.

→ **Indicateur de réussite**

Nombre de panneaux implantés (par rapport au nombre de panneaux prévus).

ACTION n°5. Recruter des permanents

Afin d'augmenter les chances de réussite du plan de gestion, certaines actions pourraient avantageusement être confiées à une personne recrutée pour l'occasion, notamment en tant que coordonnateur-ice pour la mise en place du plan de gestion.

→ Pourquoi est-ce important ?

Les différentes actions à mener pour la sauvegarde de l'environnement sont chronophages et peuvent finir par user les personnes qui en ont la responsabilité, surtout lorsqu'elles n'ont aucune contrepartie. Le-la coordonnateur-ice peut consacrer du temps à la recherche de financement.

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Un service civique pourrait par exemple se charger de la construction des outils de communication (voir action n°3) et de leur animation afin de renforcer l'adhésion de la population.

La rémunération d'un intervenant pourrait par ailleurs être envisagée pour l'animation de l'Aire Marine Éducative (voir action n°6).

→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

Pour le service civique⁷ :

- écrire une fiche listant les missions attendues ;
- faire une demande d'agrément ;
- former un·e tuteur·rice au sein de Lytofishing.

Pour une prestation de service dans le cadre de l'AME (voir action n°6) :

- écrire un cahier des charges listant les missions attendues ;
- obtenir un (ou plusieurs) devis ;
- valider le devis et écrire une convention si nécessaire.

→ Agenda de mise en place

Le recrutement d'une personne en service civique : avant fin 2025 ; puis renouvellement régulier.



⁷ Marche à suivre pour le recrutement d'un service civique :

<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Service-civique/Le-Service-Civique-en-Nouvelle-Caledonie/Je-represente-une-structure-et-cherche-des-informations-sur-le-service-civique>

Ou se rapprocher de la Direction de la Jeunesse, des Sport et Loisirs (DJSL) en charge du dispositif de service civique pour la province des îles Loyauté → exemple en 2024 = <https://www.province-iles.nc/node/957>

La mise en place d'une prestation de service pour assurer l'animation de l'Aire Marine Éducative (AME) : aussitôt que possible ; idéalement pour assurer la rentrée 2026 (à anticiper dès le dernier trimestre 2025).

→ Qui lance l'action ?

Pour le service civique : Lytofishing.

Pour la prestation AME : le comité de gestion ; puis une contractualisation en utilisant Lytofishing comme véhicule juridique.

→ Financement

Service civique :

- à la charge de la structure accueillante (Lytofishing) : 13.288 XPF / mois⁸
- Attention, des frais supplémentaires sont à prévoir pour obtenir l'habilitation (formation nécessaire d'un tuteur)⁹.

Prestataire pour l'AME : prise en charge possible par l'OFB / province des îles.

→ Indicateur de réussite

Recrutements effectifs et contractualisation avec prestataire.

⁸ le reste de la rémunération est assurée par l'Etat : 64.579 XPF / mois.

⁹ <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Service-civique/Le-Service-Civique-en-Nouvelle-Calédonie/Je-suis-un-e-jeune-caledonien-ne-et-cherche-des-informations-sur-le-service-civique>

ACTION n°6. Créer et animer une Aire Marine Éducative (AME)

→ Pourquoi est-ce important ?

“On protège ce que l’on aime. On aime ce que l’on connaît”.

S'appuyant sur cet adage¹⁰, la sensibilisation des jeunes apparaît comme une priorité. Une Aire Marine Éducative¹¹ est un outil parfaitement adapté aux plus jeunes pour apprendre à gérer, de manière participative, une zone marine de petite taille. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin mais également de découvrir ses acteurs.



Une AME permettra de :

- développer une relation affective et éducative des élèves avec l'environnement marin ;
- apprendre et pratiquer les méthodes de suivis environnementaux (type RORC Kids) ;
- former à long terme une nouvelle génération d'observateurs et de protecteurs du lagon qui pourront s'engager dans le comité de gestion des réserves marines de Drueulu.

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Il s'agit de confier à une classe (aidée de leur enseignant·e) la gestion participative d'une zone maritime littorale de petite taille.

Les élèves développent avec leur enseignant un projet de connaissance et de protection du milieu. Cette démarche se réalise en lien direct avec les acteurs déjà impliqués :

- pêcheur·euses amateur·rices,
- pêcheur·euses professionnel·les,
- collectivités locales,
- scientifiques,
- associations d'usagers de la mer et de l'environnement.

Des référents, souvent issus du monde associatif, soutiennent l'enseignant lors des sorties de terrain, pour la découverte du milieu marin et de ses acteurs.

L'association Pala Dalik propose par exemple une sorte de package de lancement (éprouvé pour les AME de Poindimié, Ouvéa, Maré et Wallis). Il s'agit de prendre en charge de la classe concernée sur 5 jours (idéalement ; ou 3 jours au minimum). Au programme : atelier pédagogique en classe, organisation d'un suivi sur le terrain (en mer), le “traitement” (avec les élèves) des données recueillies. Même si l'AME est située en bord de mer et que l'accès à

¹⁰ adapté d'une citation de JY. Cousteau

¹¹ <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/00350294814098beea5f3?page=3>

la zone ne nécessite pas de bateau, un bateau est malgré tout obligatoire pour des questions de sécurité.

En dehors de cette phase de lancement, les actions pédagogiques autour de l'AME implique par exemple : l'établissement d'un conseil des enfants pour la mer, la conduite d'un état des lieux du site, l'acquisition de connaissances, la réflexion sur les enjeux et objectifs de leur aire marine éducative, et la mise en œuvre d'actions concrètes (ramassage de déchets, plantation en bord de mer, actions de sensibilisation auprès des usagers, etc.).

→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

- rédaction d'un cahier des charges afin d'identifier les attentes globales et la durée du contrat ;
- obtention d'un accord de principe avec l'école catholique de Drueulu pour la participation des élèves (identification de la classe concernée) ;
- recherche de financements (partenariat avec l'OFB) ;
- demande de devis auprès des prestataires (le référent local¹² en charge de la planification des différentes actions pédagogiques ; Pala Dalik pour le lancement ; etc.) ;
- signature de conventions (OFB, Lytofishing, prestataire) ;

Le référent local en charge de l'AME pourrait continuer en réalisant notamment les opérations suivantes :

- création d'un partenariat avec le collège, pour une bonne articulation avec les éventuelles opérations déjà réalisées¹³ ;
- création du partenariat avec l'école catholique (puis l'école publique) ;
- construction du programme détaillé ;
- établissement d'un budget prévisionnel de l'AME.

La durée de la convention avec le prestataire pourrait être fixée à 2 ans ; avec renouvellement éventuel à l'issue des deux ans.

L'identification précise des projets et des opérations nécessaires, ainsi que leur coordination, seraient assurées par le référent local.

Un volume d'une ou deux journée(s) par semaine devrait permettre de créer puis mener l'ensemble des actions nécessaires à ce projet.

→ Agenda de mise en place

L'AME pourrait être amorcée au 4ème trimestre 2025 pour un démarrage effectif à la rentrée 2026.

→ Qui lance l'action ? Qui pilote l'action ?

Le comité de gestion.

Véhicule juridique utilisé pour démarrer (notamment pour obtenir des subventions) : Lytofishing.

¹² Qui peut être un Volontaire Service Civique

¹³ Contact : Paul Zongo, intervenant (professeur d'EPS) au collège.

→ Financement

L'OFB semble financer à hauteur de 600.000 XPF sur 2 ans (donc 300.000 XPF/an).

Les coûts estimés sont malheureusement plus élevés, avec notamment :

- Opération de lancement (Pala Dalik) → 400.000 à 500.000 XPF/an¹⁴ ;
- Rémunération d'un référent local (facilitateur, animateur, en charge du programme de l'AME) → à définir selon le volume d'heures nécessaire et le statut de cette personne ;
- achat de matériel pédagogique.

ATTENTION : les sorties en mer (même si l'accès à l'AME se fait en nageant depuis la plage) nécessitent la présence d'un bateau et d'une structure disposant d'une assurance.

→ Indicateur de réussite

Réalisation effective des projets prévus dans le programme prévisionnel de l'AME.

¹⁴ Communication personnelle Sandrine JOB.

ACTION n°7. Poursuivre et compléter les suivis environnementaux

→ Pourquoi est-ce important ?

La connaissance de l'état du milieu marin est indispensable pour les prises de décision en matière de gestion des réserves.

Le suivi RORC est actuellement piloté par la province des îles Loyauté (avec comme prestataire Cortex - Sandrine Job) ; il s'appuie sur 3 stations (Göfeni, Hnetim et Masabiel). La réserve de Jaape ne dispose pas de station de suivi RORC. L'ajout d'une station pourrait être très utile afin de mieux gérer cette réserve.



→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Concrètement, il s'agirait de :

- positionner la nouvelle station de suivi dans la réserve de Jaape ;
- effectuer un premier relevé RORC dans cette réserve ;

Par ailleurs, afin de maintenir les suivis RORC, il est nécessaire de former des nouvelles personnes aux techniques. Afin d'éviter les "dérives" dans l'application des méthodes, cette formation doit être réalisée par une personne garante de la qualité de la formation (prestataire RORC existant).

Attention : assurer la sécurité des personnes en mer effectuant les relevés RORC implique d'avoir les compétences et une assurance dédiée.

Les suivis RORC ne comptabilisent pas toutes les espèces, mais uniquement des espèces dites "cibles", sélectionnées pour leur rôle d'indicateur d'impact, et certains poissons pêchés (saumonées, dawas, perroquets bleus par exemple). Afin de contrôler l'effet des réserves sur les peuplements de poissons, il pourrait être utile de faire intervenir un spécialiste, une fois par an.

→ Agenda de mise en place

La création de(s) nouvelle(s) station(s) pourrait être envisagée en 2026 (mais la réalité de cette mise en place dépend des finances de la province des îles).

→ Qui lance l'action ? Qui pilote l'action ?

Le Comité de Gestion, avec l'aide du prestataire habituel RORC (Sandrine Job).

→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

- Demande de devis auprès de Cortex (pour 1 station supplémentaire) ;
- Demande de financement auprès de la province des îles ;
- Organisation de la mission RORC dédiée à la baie de Drueulu ;

- Communication autour de cette mission afin de recruter des observateur·rices ;
- Formation des observateur·rices ;
- Positionnement de la nouvelle station ;
- Relevés mutualisés avec les stations RORC déjà en place.

→ **Financement**

Province des îles.

À noter que la mise en place d'une station dans la réserve de Jaape pourrait être mutualisée avec la mission pour le démarrage de l'AME, ainsi les coûts seraient significativement réduits.

→ **Indicateur de réussite**

Mise en place effective de la station supplémentaire et des premiers relevés.

ACTION n°8. Surveiller les réserves et créer un statut de garde-nature coutumier

→ Pourquoi est-ce important ?

Les réserves de Göfeni (intégrale), Masabiel et Jaape (adaptées) doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée afin que les bénéfices de la mise en réserve ne soient pas perdus par certains comportements (braconnage, non-respect de la réglementation et du règlement intérieur).

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

L'objectif est de passer d'une surveillance informelle à un dispositif plus "officiel" (géré par la petite chefferie). Il s'agirait donc de créer un fonctionnement collaboratif venant en soutien au travail des gardes-nature de la province des îles Loyauté.



Concrètement, il s'agirait de :

- créer un statut de garde-nature coutumier, avec pour mission :
 - de travailler en collaboration avec les gardes-nature de la province des îles ; en leur rapportant les comportements suspects/illégaux, en bonne et due forme ;
 - d'informer la Petite Chefferie en cas de comportement suspects/illégaux ;
 - de pouvoir intervenir en mer et de sensibiliser et communiquer sur la réglementation en vigueur.
- formaliser une procédure de signalement en cas de comportements suspects observés.

Le dispositif s'appuierait sur la population elle-même, relayée par les gardes-natures coutumiers (nombre à déterminer) puis par l'autorité de la province des îles Loyauté et celle de la Grande Chefferie.

Un tel fonctionnement est déjà plus ou moins en place : la population est vigilante et semble ne pas hésiter à faire remonter d'éventuels comportements suspects au garde-nature provincial.

→ Agenda de mise en place

La surveillance renforcée des réserves doit être mise en place au plus vite. Même si le statut de garde-nature coutumier n'existe pas encore, il s'agit d'identifier des personnes ressources et d'officialiser une procédure au plus vite au sein de la tribu.

→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

- information de la population sur les techniques de pêches autorisées dans les réserves de Jaape et Masabiel ;
- communication du numéro du garde-nature provincial à tous-tes les habitant-es ;
- identification de personnes au sein de la tribu, qui accepteraient d'endosser le rôle de gardes-nature coutumiers ;
- rédaction d'un document explicatif du rôle identifié pour les gardes-nature coutumiers, leurs besoins en termes d'officialisation au sein de la tribu, *etc.* ;
- officialisation du statut de garde-nature coutumier par la Grande-Chefferie.

→ Qui lance l'action ? Qui pilote l'action ?

Le comité de gestion peut piloter cette opération.

→ Financement

Cette opération ne nécessite pas de financement.

→ Indicateur de réussite

- mise en place effective de gardes-nature coutumiers.

ACTION n°9. Création de zones de mouillage réglementées

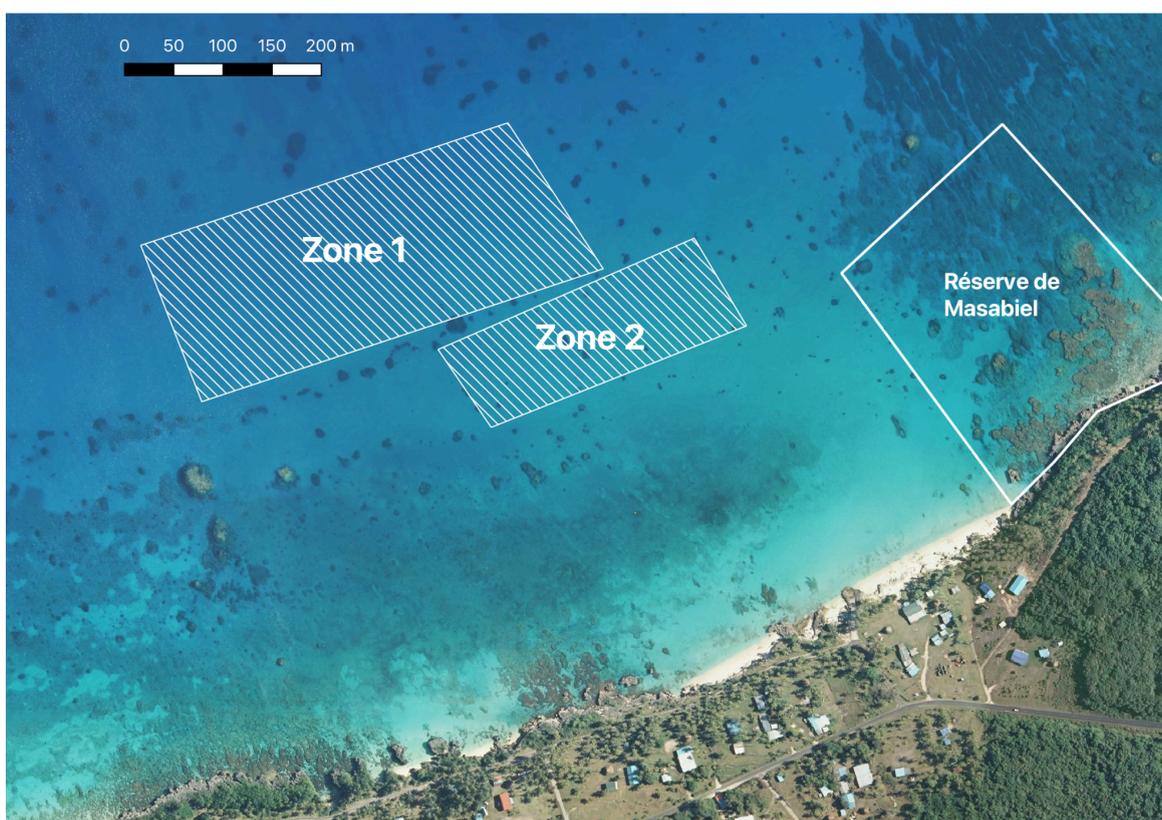
→ Pourquoi est-ce important ?

Le mouillage sauvage des bateaux visiteurs arrivant en baie de Drueulu font courir un risque de destruction mécanique des coraux par les ancrs et le ragage des ancrs. Identifier et matérialiser des zones dédiées aux mouillages permet de diminuer ce risque.

Une étude a déjà été menée pour déterminer l'emplacement de zone de mouillage¹⁵.

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

Deux zones sont prévues, l'une destinée au mouillage forain (Zone 1) et l'autre avec bouées et corps-morts (Zone 2).



Afin d'éviter les mouillages hors zone autorisée, il s'agit principalement de :

- matérialiser les limites des ces deux zones (par des bouées) ;
- installer des corps-morts permanents avec chaînes et bouées de mouillage ;

¹⁵ Cortex, 2023. Implantation de zones de mouillage pour les plaisanciers en province des îles Loyauté - Phase 3 : Description des solutions retenues îles de Drehu (Lifou) et Iaï (Ouvéa).

- vérifier que les informations de limite de zone figurent bien sur les cartes papier éditées par le SHOM et sur les fonds de carte numériques sur les différents logiciels de navigation GPS.

Point de vigilance : les bouées indiquant les limites de zones de mouillage doivent être différentes des bouées de limites de réserves.

→ **Agenda de mise en place**

L'installation de corps-morts dépend entièrement de la province des îles Loyauté car il est inenvisageable pour la tribu de prendre le risque de créer de telles installations et de porter la responsabilité en cas de problème (arrachage, casse).

→ **Opérations à réaliser pour mener cette action à bien**

- rédaction et envoi de courriers à la province pour réclamer l'installation des mouillages et des bouées de limites de zone ;
- mise à jour du panneau d'information des plaisanciers avec les deux zones identifiées ;
- vérification de la prise en compte de l'existence des zones de mouillage par le SHOM.

→ **Qui lance l'action ? Qui pilote l'action ?**

Le comité de gestion.

→ **Financement**

Cette action pouvant être assurée par la personne en service civique, elle ne nécessite pas de financement supplémentaire.

→ **Indicateur de réussite**

- Mise en place effective des mouillages.
- Mise à jour des fonds de carte SHOM papier et numériques.

ACTION n°10. Installation de balises de délimitation des réserves

→ Pourquoi est-ce important ?

Nul n'est censé ignorer la loi. Il est cependant fortement conseillé de matérialiser les limites de réserves afin de ne pas laisser un éventuel braconnier pouvoir dire : "je ne savais pas que j'étais dans une réserve".

→ Que pourrait-on faire concrètement ?

- en mer, installer des bouées classiques de limite de réserves marines
- à terre, installer des longs poteaux, bien visibles.

→ Opérations à réaliser pour mener cette action à bien

- rédaction et envoi de courriers à la province pour réclamer l'installation des bouées de limites de réserves ;
- identification d'un groupe de personnes motivées pour préparer / installer les poteaux (pour les réserves en bordure de plage) ;
- préparation de 4 poteaux (2 poteaux pour Jaape et 2 pour Masabiel) ;
- installation des 4 poteaux.

→ Qui lance l'action ? Qui pilote l'action ? Qui réalise l'action ?

Les opérations sont pilotées par le Comité de Gestion et réalisées par un groupe de personnes motivées (à identifier).

→ Agenda de mise en place

En mer, l'installation des bouées dépend de la province des îles Loyauté. L'agenda n'est donc pas connu.

A terre, la tribu peut tout à fait s'organiser pour préparer et installer ces poteaux. Une installation pendant les vacances 2025-2026 permettrait d'impliquer les jeunes.

→ Financement

Rédaction/envoi de courrier : cette action pouvant être assurée par la personne en service civique, elle ne nécessite pas de financement supplémentaire.

Préparation et installation des poteaux (à terre) : budget à identifier, selon la taille des poteaux et la solution de fixation identifiée.



→ Indicateur de réussite

- Mise en place effective des mouillages.
- Mise à jour des fonds de carte SHOM papier et numériques.

Les balises jaunes sont indispensables pour assurer la lisibilité des limites et éviter les infractions involontaires. Leur mise en place est de la responsabilité de la province.

Autres actions envisagées

Créer une ferme de production de jeunes coraux

Plusieurs fois dans les réunions, la création d'une ferme de coraux a été évoquée.

Le risque de canicules marines et de cyclones augmente avec le dérèglement climatique. Les coraux sont donc menacés. Or, les coraux fabriquent les récifs, abris naturels et garde-manger de très nombreuses espèces animales consommées (poissons, mollusques, crustacés).

L'idée est d'identifier et élever des coraux résistants aux températures plus élevées.

Des actions sont déjà engagées sur Lifou, par l'OFB, l'IRD et l'Ifremer. Une ferme de coraux est en projet à Easo. Il s'agirait d'élever (en pépinière terrestre) des coraux thermorésistants, puis de les réimplanter dans leur milieu.

S'engager, aider, participer à la réussite de ce projet ou d'un projet similaire à Drueulu est stratégique.

Créer un projet aquacole

La présence forte de bénitiers représente une opportunité intéressante dans la baie de Drueulu. La production de bénitiers, en milieu naturel, est une activité non polluante puisque les bénitiers filtrent l'eau de mer et ne nécessitent pas d'apport en nourriture (contrairement aux crevettes ou aux poissons par exemple ; pas de risque d'eutrophisation).

L'exemple de la Polynésie¹⁶ est intéressant à ce titre et pourrait inspirer la mise en place de collecte de larves afin d'augmenter les peuplements.

¹⁶

<https://www.ressources-marines.gov.pf/aquaculture/aquaculture-filieres/benitiers/les-benitiers-gestion-de-la-ressource/>

Agenda prévisionnel

Un agenda prévisionnel sur 3 ans est visible sur la page suivante. Il contient les actions prioritaires.

Des actions supplémentaires pourront venir s'insérer dans cet agenda, en fonction des moyens humains, financiers et matériels disponibles, ainsi que des éventuelles urgences à gérer.

Voir page suivante.

*ANNEXE 1. Maquette provisoire du règlement intérieur
(règlementation de pêche)*

[ANNEXE-1-REGLEMENT RECTO-VERSO - FR.pdf](#)

ANNEXE 2. Résultat RORC 2023 sur la station de suivi de Masabiel

[LIEN DYNAMIQUE VERS RORC 2023 MASABIEL](#)

ANNEXE 3. Résultat RORC 2023 sur la station de suivi de Göfeni

[LIEN DYNAMIQUE VERS RORC 2023 GOFENI](#)